Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Rabiaa II 1446
29 Octobre 2024

N° 125

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2590**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2590**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2591**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2596**
Homologation de résolutions **2597**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2598**
Avis aux créanciers **2602**
Convocations
Sociétés anonymes **2603**
Autres sociétés **2604**
Divers
Avis au public **2605**
Actes Administratifs
Avis au public **2606**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Procès-verbal de l'assemblée constitutive

En date du 15 Septembre 2024, s'est tenue l'assemblée constitutive de la société citoyenne locale de Zitoun ELLAS, en présence de la majorité des participants.

Après les débats, s'est décidé comme suit :

1- L'approbation des statuts de la société ainsi que le règlement intérieur de la société.

2- La nomination de l'expert comptable Mr Smadeya Lassaad en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à la fin de l'année 2027.

3- L'élection des messieurs : Amri Chaker, Ayachi Ramzi, Saadi Fawzi, Saadi Mustapha, Abdellaoui Faicel et Saber Bilel en tant que membres du conseil de l'administration de la société et l'élection de Mr Amri Chaker en tant que président du conseil d'administration de la société.

4- Un pouvoir général et exhaustif en matière de gestion commerciale, financière et bancaire est délégué à Mr Amri Chaker président du conseil pour la gestion efficace de la société.

2024R02680SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de l'intérim de la direction générale

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A au capital de 900.000 dinars

36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - 2037 Cité Ennasr II - Ariana

Identifiant unique : 0024515/C

Matricule fiscal : 000/M/P/24515/C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière El MADINA tenu le 25 septembre 2024 à 9 heures et 30 minutes, au siège social de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, sis au 5, rue de Syrie - Tunis, enregistré le 14.10.2024, à la Recette des Finances El Menzah 6, sous le numéro 24708182, quittance n°M133134 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21.10.2024 sous le n°2024135431, il a été décidé ce qui suit :

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de renouveler l'intérim de la Direction Générale de la SPI EL MADINA de Monsieur Dhafer CHABBOUH pour une nouvelle période de 3 mois renouvelables et ce, à partir du 1er octobre 2024 avec les mêmes pouvoirs du Directeur Général.

Toutefois, il pourra être mis fin à cet intérim à tout moment.

2024R02665SANB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE EL IKAMA

Société anonyme

Au capital de 4.550.000 DT

Route de Gabès km 1 Sfax

R.C : B130991997

Identifiant Unique : 0036514Q

N° CNSS : 110.879 - 08

1- Suivant un acte sous seing privé en date du 31 Juillet 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 8 octobre 2024, enregistrement n°24806142 quittance n°M006759, le conseil d'administration de la société de promotion immobilière El Ikama a décidé de nommer la Société ZBJ Auditing commissaire aux comptes pour une durée de trois ans (exercices 2024, 2025 et 2026) de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Abdelaziz Bouzguenda, Walid Mtibaa, Madame Amina Bouzguenda et la Société «SOPRIN SA» représentée par Monsieur Ahmed Bouzguenda pour une durée de trois ans (exercices 2024, 2025 et 2026) et d'approuver les états financiers de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et décide aussi d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

Un exemplaire de cet acte ainsi qu'un original de l'état financier et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Sfax en date du 21 octobre 2024 sous le numéro 2024135128.

2024X01388SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

YADIS HOLDING

SA au capital de 11 600 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

1 - En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 Août 2024, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 21 Août 2024 sous n°24502989, Quittance n°6638, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 1 600 000 dinars pour le porter à 13 200 000 dinars par voie d'émission de 100 000 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérées entièrement à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

- L'approbation des statuts mis à jour

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 24 octobre 2024 et enregistrée le même jour sous n° 2480379, Quittance n°8029.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 24 octobre 2024 sous n°2024136480.

2024X02647SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE AMOR D'ARTISANAT SARL

09 Av. Noureddine Khayachi - La Marsa

IU : 1766915Z

CNSS : N°649800-94

Suivant acte sous seing privé en date du 15/5/2024, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 10/7/2024 sous le n°24504629 et quittance n°M95346 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Médenine en date du 21/10/2024 sous le n°2024135247.

Il a été décidé une augmentation du capital de cinq mille dinars à cent cinquante mille dinars, par apport en nature (fonds de commerce sis au n°9 rue 9 avril Houmt Souk Djerba 4180) d'une valeur de cent quarante cinq mille (145 000 D), par la création de quatorze mille cinq cent dinars (14500P) nouvelles parts sociales au nom de la Sté PARADIS D'ARTISANAT SARL sous identifiant unique 1070789W.

Cet avis est publié au journal le Temps le 24/10/2024.

2024X01392SRLB2

SOCIETE COMPLEXE DE LOISIRS

Cité Diar Ben Mahmoud Elagba Tunis

«COMPLEXE ALADIN»

SA.R.L au capital de 550.000 Dinars

Identifiant Unique : 1239421 V

Siège social : RDC, Bloc «B» Immeuble El Habib Les Berges du Lac - Tunis

Suivant acte de cession des parts sociales enregistré à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 11 décembre 2013 quittance n°100658 enregistrement n°13110845, la Société de Promotion Immobilière (BMA Promotion) SARL au capital de 500.000 dinars identifiant unique 432635 H, a vendu à Monsieur Elyes Ben Mahmoud les deux mille quatre cents (2400) parts sociales qu'elle détient dans la Société COMPLEXE DE LOISIRS CITE DIAR BEN MAHMOUD EL AGBA TUNIS «COMPLEXE ALADIN» déposé au Registre de Commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis le 27/12/2013.

- Par Acte Authentique rédigé par le Notaire Maître Kamel Jbali le 23/12/2016 Monsieur Abderrazak Ben Mahmoud a fait donation à Monsieur Elyes Ben Mahmoud des Quinze Parts (15) qu'il détient à la Société COMPLEXE DE LOISIRS Cité Diar Ben Mahmoud El Agba Tunis «COMPLEXE ALADIN» déposé au Registre du Commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis le 23/02/2017 sous le n°D016672012.

2024402629SRLB2

Décision de distribution

Société «Mahmoud Ellouze» en liquidation

25 Rue Mouaouia Ibn Houdaij Borj Louzir 2073 Soukra

Société SARL au capital social 3.000 Dinars

IU : 1736867 S

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2024 enregistrée à la recette des finances Borj Louzir Ariana sous n°24503659 quittance n°M071840 publiée au RNE sous n°2024106366 du 19 Septembre 2024, le liquidateur de la société annonce qu'il a été décidé le partage du boni de liquidation. Un état de partage est mis à la disposition des créanciers au bureau de liquidateur sis au 92 rue 8600 Charguia1 - Tunis.

Toute personne intéressée par le partage peut faire opposition au bureau du liquidateur dans un délai de quatre vingt dix jours (90) à compter de la date de la publication.

2024402640SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 3/10/2024 enregistré à Béja le 4/10/2024 n° d'enregistrement 24208104, quittance n°m077281 Mr Chaibi Sami a cédé à Mr Chaibi Lamjed sa part du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires et tabac sis place 14 janvier Amdoune Béja.

Les oppositions se font dans le délai légal entre les mains du rédacteur du contrat Mr Zlaoui Mohamed Ali (MF 919719/N) à son étude rue 1 Juin Béja.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/10/2024.

2024T01010FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession signé le 14/10/2024 et enregistré à la recette des finances de rue d'Algérie Jendouba sous le n°24203639 selon quittance n°MO67323 rédigée par maître Ghrairi Mondher avocat à la cour, le dénommé FOUZAI al Amjed Ben Abdelhamid Ben Abdelrahman, titulaire de la carte d'identité n° 07763964 résidant à Elzawia Fernana Jendouba, a cédé par voie de cession gratuite le fonds de commerce qui consiste en un commerce de vente de prêt à porter à son frère Monsieur FOUZAI al Assaed Ben Abdelhamid Ben Abdelrahman titulaire de la carte d'Identité nationale n°07778004 dont l'adresse est à Elzawia Fernana Jendouba et ce gratuitement et ayant élu domicile à l'adresse du fonds de commerce : Rue de la République Fernana Jendouba pour recevoir et enregistrer toute opposition pendant le délai légal.

Cette annonce est publiée également au journal quotidien Echourouk dans le Numéro paru le 25/10/2024.

2024T01012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 16 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher en date du 19/10/2024 sous n°24202725, quittance n°M068510, madame Khadija née Ali ben Taieb Dridi titulaire de la C.I.N n°00723817 délivrée le 4/1/1999 à Tunis, demeurant à rue Assaad ben Zurara El Gobaa Oued Ellil Manouba a vendu à monsieur Issam ben Hsan ben Mohamed Jabri titulaire de la C.I.N n° 07347424 délivrée le 19/9/2024 à Tunis demeurant au 2 rue Kazakhstan cité des jeunes Douar Hicher Manouba la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Ali Belhouane 4306 cité des jeunes Douar Hicher Manouba, ayant pour objet l'exploitation d'une BUVETTE.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'avocate Maître Turki Wafa à son cabinet sis au 32 rue Charles de Gaulle - Tunis.

La vente a été publiée au journal quotidien Achourouk du 22/10/2024.

2024T01013FCCC2

Avis

En vertu du contrat manuscrit en date du 12 juin 2024 et enregistré le 13 juin 2024 auprès de la recette des finances de la Marsa, Tunisie, sous le numéro 85307, enregistrement n°24203991, Rami Hamida, titulaire de la carte d'identité nationale n°05488605, domicilié à l'Avenue Hédi Chaker, Marsa Ouest, a cédé le fonds de commerce et tous ses éléments corporels et incorporels qui lui appartient, situé à l'Avenue Hédi Chaker, Marsa Ouest, utilisé pour la vente de téléphones portables et accessoires de téléphonie, inscrit au Registre de commerce de Tunis sous le numéro 03169332019 A, Identifiant unique L1613793, à Mohamed Chaker Chemroukhi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07998168, domicilié au 14, Rue Voltaire, Marsa.

Toute opposition à la cession doit être adressée au siège du fonds de commerce situé à l'Avenue Hédi Chaker, Marsa Ouest, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée au journal "Essahafa" du 9/10/2024.

2024T01014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP le 8/10/2024 enregistré à la recette des finances rue Ali Belhouen Le Kef du 14/10/2024 n° d'enregistrement 24205208 quittance n°M067557 Mr Ghassen Ben Faycel Jabari a vendu à Mr Majdi Ben M'barek Younsi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour fabrication et vente des gâteaux situé à l'avenue Taieb M'hiri imadat Benanine Le Kef.

Toutes les oppositions seront déposées chez Maître Kamel Moualhi, Avocat, sis à l'avenue Taieb M'hiri Le Kef pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 19/10/2024.

2024T01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 7/10/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 21/10/2024 sous le n°24205590 quittance n°M112119 Mr Ezzeddine Ben Boubacar Bouzekri demeurant à Jebel Trif Grombalia titulaire de la carte d'identité nationale n°05103414 délivrée le 7 octobre 2003, commerçant non inscrit au registre national des entreprises, a vendu à Mr Rachid Ben Laroussi Ben Ammar demeurant à Ain Tebournouk Grombalia titulaire de la carte d'identité nationale n°06274147 délivrée le 01 décembre 2005, le fonds de commerce, exploité en tant que restaurant dans le local n° C7 sis aux immeubles SPROLLS à Grombalia d'une superficie de 75 mètres carrés avec tous ses éléments corporels et incorporels à un prix fixé de commun accord à trente six mille sept cents dinars.

Toute opposition se fera au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la présente publication.

Annonce publiée au journal Echourouk du 23/10/2024.

2024T01016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité d'El Kabaria le 22/10/2024 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis le 23/10/2024 sous le n°24202224 quittance n°M054431 Mme Basma Bent El Mongi Mrad a vendu à Mr Khaled Koriehi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au souk municipal d'El Ouardia exploité pour vente produit de nettoyage.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/10/2024.

2024T01019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 29/3/2022 quittance n°M023129 sous le numéro d'enregistrement n°22200693, Mr Filani Hmam Titulaire de la CIN n°06310406 délivrée à Tunis le 26/02/2019 a cédé à Mr Naceur Hmam Titulaire de CIN n°05112853 délivrée à Tunis le 3/01/2000 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Farhat Hached Menzel Temime.

Les oppositions au payement du prix de cette location sont acceptées auprès de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 9/10/2024.

2024R02543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 18/10/2024, quittance n°M71879 enregistrée sous le n°242023960, Madame Basma bent Bouzaien Hakiri titulaire de la CIN

n°08382022, domiciliée à Cité erssaf n°62 Mateur, a vendu à Mr Mustapha ben Brahim Bouthlija titulaire de la CIN n°01561038, domicilié à Cité Montazeh n°70 Safsaf Mateur la totalité du fonds de commerce, consistant en un local de commerce (coiffure, location des robes de mariage et vente des produits cosmétiques), sis à l'avenue Habib Bourguiba Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à Cité Montazeh n°70 Safsaf Mateur.

Rq : L'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 20/10/2024.

2024R02660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à la vente enregistrée à la recette des finances de Morneg le 01/10/2024 n°M069717, Mr Salmi Sofiene a vendu à Mr Mahmoudi Adel tout le fonds de commerce au souk de la municipalité Morneg, les oppositions effectuées au local n°73 dans un délai de 21 jours à partir de la publication au JORT.

Annonce parue au journal Quotidien le 12/10/2024.

2024R02661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à la vente enregistrée à la recette des finances de Morneg le 01/10/2024 n°M069729, Mr Salmi Sofiene a vendu à Mr Mahmoudi Adel tout le fonds de commerce au souk de la municipalité de Morneg, les oppositions effectuées au local n°74 dans un délai de 21 jours à partir de la publication au JORT.

2024R02662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 18 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances Soliman le 18/10/2024 (Reçu n°M058978 enregistrement n°24202420). Madame Ayda Bent Allala Ben Ahmed Nouairia (C.I.N n°08027827) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Radwane AL- Alagui (C.I.N n°07183245) par procuration donnée à Madame Baya Bent Amor Ben Saad AL -ALAGUI exploité "Vente des Vêtements Confectionnés et de Cadeaux" sis à l'Avenue IRAK n°21 Borj Sedria (Soliman Riadh) - RNE n°1540661W avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de la vendeuse à son adresse du fonds de commerce au dessus Avenue IRAK n°21 Borj Sedria (Soliman Riadh) dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 23/10/2024.

2024R02663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/10/2024 enregistré à la recette des finances Houmet souk djerba le 11/10/2024 sous le n°24207026 quittance n°M107856 Mr Taher Miled titulaire de la CIN n°03428589 a vendu à la société «DASS» société en cours de constitution au nom de son représentant légal Mr Kharidine Khalfallah titulaire de la CIN n°05787387 la totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce sis à place Hédi Cheker et Mokhtar Attia houmet souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à place Hédi Cheker et Mokhtar Attia houmet souk jerba et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/10/2024 au journal le Quotidien.

2024R02668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 14/10/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 16/10/2024, quittance n°M093250, Enregistrement n°24207467 Mme Dorsaf Jammezi domicilié cité Ferdaoues Bizerte a vendu à Mr Ben Slama Rached domicilié Louata Bizerte le fonds de commerce *Café 1ère catégorie* sis 20 rue Belgique Bizerte dénommé «CASA CAFE»

L'acte de vente a été publié au journal Alchourouk de dimanche 20/10/2024 à la page 22.

Toute opposition doit être faite auprès de Maître Kandara Ahmed Avocat à la cour de cassation Rue 20 Mars Place des Jeunes 7000 Bizerte dans les 20 jours qui suivent cette publication au J.O.R.T.

2024R02671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par M.Cherif Hanen Avocate, les signatures sont légalisées à la municipalité de Mornag le 17/10/2024 enregistrées à Morneg le 18/10/2024 quittance n°M073330 sous le n°24202444, Bousiidi Aymen domicilié à rue Sidi ben Yahia Bani Khaled Nabeul a vendu à Mahmoudi Ezzedine domicilié au 7 rue Imarat Mornag le fonds de commerce sis à route Chela 2090 Mornag, destiné vente des vêtements au détail (vente Prêt à Porter).

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur à son domicile au 7 rue Imarat Mornag et dans le local objet de vente sis à la route Chela 2090 Mornag et ce dans vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 25/10/2024.

2024R02673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/9/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 11/10/2024, N° de quittance n°M081582 n° d'enregistrement 24206852, Mr Khaled Ben Naceur Ben Mohamed Namouchi a vendu à Mr Siraj Eddine Ben Hédi Ben Ali Talbi. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné station de lavage et commerce pièces de rechange et accessoires voitures, dans le local sis 1 Rue Enour Chouchet Radés Mégrine 2033 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis 17 rue Elbahja Mégrine Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/10/2024.

2024R02676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 02/10/2024 quittance n°Q115356 enregistrement 242082 Monsieur Mohamed Ben Abdessatar Ben Mohamed Eljmiai a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local de café au 35 bis Avenue Habib Bourguiba Aouina 2045 cité Elmostakbel Ariana à monsieur Firas Ben Mansour Ben Hmed Elzine Ben Grira.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur et de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette publication est publiée le 23 octobre 2024 sur le journal "le Quotidien".

2024R02678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances sous le n°24205561 quittance n°M064583 Rachid Ben Omran Saiidane CIN n°04169222 demeurant à rue Hassan Abdelaziz Wardanine a vendu à La Société HSN LEBANESE HAIR STAYLIST SUARL siège social Rue Abdelhamid Elkadi Sousse identifiant unique 1719290 la totalité du fonds de commerce sis à rue Khézema Sousse.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi à Rue Taher Sfar Sousse.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 26/10/2024.

2024S01368FCCC2

Vente des parts du fonds de commerce

Par ASSP du 14/10/2024 enregistré à Sousse le 24/10/2024, n°64869/24205526 Héritiers Moncef Bouzouita IU : 0794650S ont vendu à Ali Bouzouita CIN n°029986885 des parts indivises leur revenant du fonds de commerce de vente de produits textiles sis à Rue Ali Belhouane n°37 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur Ali Bouzouita domicilié Rue Ali Belhaouane n°37 Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 26/10/2024.

2024S01370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Soumaya ben Romdane Zribi daté le 11/10/2024 et 14/10/2024 et enregistré à la recette des finances Tina le 16/10/2024 sous le numéro 24203147 quittance n°MO58514 Monsieur Mohamed Chmisi demeurant à la route Gabès km 6 Sidi Abid Sfax; a cédé à Madame Mabrouka Bent Mohamed Lakthar Barah demeurant à la route Gabès km 6.5 cité nasr Sfax; la totalité du fonds de commerce «tout type de commerce» exploité dans le local situé à la route Gabès km 6 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de l'acquéreur dans le local du fonds de commerce situé à la route de Gabès km 6 Sfax.

Le même avis a été publié au journal «Le Quotidien» au 18/10/2024.

2024X01378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Route Tunis Sfax en date du 17/10/2024 quittance n°M105187 enregistrement n°24204673 Mme Abir Idriss titulaire de la CIN n°08410901 a vendu à Mme Fatma Yaiche titulaire de la CIN n°11081619, la totalité d'un fonds de commerce à usage Librairie nommée «Librairie Ennasr» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à Sakiet Eddaier Route Saltnia Km 7 Markez Lajmi Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de Maître Slim Samet dans son bureau sis à l'Avenue Habib Thamar Immeuble Océan Bleu 2ème étage bureau n°22 Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 22/10/2024.

2024X01381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 27/4/2024 à la municipalité El Ain rédigé par Maître Chafik Jamoussi avocat à Sfax; enregistré à la recette des finances Gremda le 6/5/2024 Sfax sous le n°24201826 reçu n°M053196.

Sonda Kamoun et Salah ben Amor ont cédé à Rihab Aydi et Nourdine Ibrahim la totalité du fonds de commerce prêt-à-porter sis n°15 Rte Lafrane immeuble sourits Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quatre mille neuf cent dinars (4 900.000 dinars).

Les oppositions doivent être formulées à la vendeuse Sonda Kamoun à son adresse route Manzel Chaker Zanket Barnous Sfax et Salah ben Omor à son adresse route Kaid Mohamed rue 73 N1 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le quotidien en date du 22/10/2024.

2024X01382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalement daté le 18/10/2024 enregistré à la R.F. Bir Ali le 21/10/2024, quittance n°M040662 rédigée par Maître Ines Chaari Avocate à la cour de cassation, Souhir Benali a cédé à Hamdi Al-Adraa l'intégralité du fonds de commerce à usage de café situé à wedi rkham, Bir Ali ben Khalifa, Sfax, pour un prix total de trente mille dinars (30 000 000 D).

Les oppositions à la répartition du prix se feront entre les mains de l'acquéreur, Hamdi Al-Adraa, sis au café situé à wedi rkham, Bir Ali ben Khalifa; Sfax et ce, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Sachant que l'annonce a été publiée dans le quotidien «Al-Sabah» le 23/10/2024.

2024X01383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/10/2024 enregistré à la recette des finances de Aboul Kacem Chebbi Sfax le 16/10/2024 sous le n°24204519 et la quittance n°M103312, Sahar Khlifi tunisienne, demeurant à Assidia Charkia Errgueb Sidi Bouzid, a vendu à Mariem Chrif demeurant à Madkhal Bellaswad 10 Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial pour tout type de vente exploité au local sis au magasin numéro 87 auprès du bureau du syndic de complexe Intileka -1- Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Le présent avis est publié au journal quotidien «Achourouk» le 26/10/2024 et au journal le Quotidien» le 26/10/2024.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès du maître Faiez Ben Amor, avocat; dans son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Intileka 1 bloc «B4» étage 4 bureau 2, Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024X01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/3/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun, le 21/3/2024 sous le n°24201382 et le reçu n°M028641, Mme Leila Bent Mansour Ben Ali Barkallah titulaire de la CIN n°05067275 délivrée le 3/12/2012, a vendu avec toutes les garanties effectives et juridiques tout le fonds de commerce sis à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba, et est exploité en jardin d'enfant comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché, l'installation et le mobilier, à Mme Ines bent Béchir Ben Ibrahim Berguigua, titulaire de la CIN n°13240844 délivrée le 9/02/2017.

Cette vente est publiée au journal le Temps le 26/9/2024.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du local du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2024X01393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de 10/10/2024, enregistré à la recette des finances Bab Souika - Tunis le 17/10/2024 (Reçu n°M076668 enregistrement n°24203290) Monsieur Mohamed Ben Ghorbel (C.I.N n°00145881) a vendu à Monsieur Ahmed Ben Ghorbel (C.I.N n°05044004) la totalité du fonds de commerce exploité au 64 souk Ejdid Elhafsia Tunis de tous types de commerce.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Amri Khaled 32 Avenue la Liberté - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/10/2024.

2024402623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un actif commercial selon des documents écrits délivrés le 14/10/2024 de Mme Widad Al-Badawi, avocate auprès de laquelle le contrat de vente a été enregistré à la recette des finances de Hay TADHAMEN Tunisie, le 16/10/2024, numéro de reçu 092119 Numéro d'enregistrement 07200927 Mme Shadia bint Abdullah Trabelsi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07290860 a vendu à Mme Fawzia bint Ali Al-Jumaili, tout l'origine commercial avec tous ses éléments matériels et moraux, elle est prête à assumer toutes les activités commerciales.

Les objections sont acceptées entre les mains de l'avocat à son adresse dans un délai maximum de 20 jours.

Cet avis est paru au journal le Quotidien le 22/10/2024.

2024402630FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce
Gérance Libre

Suivant acte de location daté du 17/7/2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 daté du 17/9/2024 n° d'enregistrement 24302878 quittance n°69589 la Sté COMEX SARL M.F. 1009709E représentée par son gérant Mr Amen Ben Mlouka a loué à Mr Fares Khamessi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour Tatouage sis au magasin n°27 centre commercial Aida El Menzah 9 Tunis pour une durée de trois (03) renouvelables à partir du 01/7/2024 au 30/6/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 24/10/2024.

2024T01011FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce sous seing privé en date du 10/9/2024 et 13/9/2024 et enregistré à la recette des finances Djerba le 17/9/2024 sous le numéro M099330 et enregistré sous le n°24306399 monsieur Adel ben Hamden Ouachani titulaire de la C.I.N n°05716106 délivrée le 30/9/2000 a loué à Monsieur Hamdan Hussein de nationalité jordanienne titulaire de la carte de séjour numéro 000148615 valable jusqu'au 14/9/2025, la totalité du fonds de commerce exploité d'un "fast-food" dans le local sis à Houmt Essouk Djerba à deux portails, l'un ouvre à l'est sur la rue Ibne Khaldoun et l'autre ouvert au nord sur la rue Hossein Anane sis au rond point de Boumalel Beni Bandou Houmt Essouk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Maître Aymen El Abri dans son bureau sis à houmt souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" le 22/10/2024.

2024R02667FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de location du Fonds de commerce en date du 29/10/2021 signé à la Municipalité de Gafsa le 3/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 23/10/2024 quittance n°M068288.

Monsieur Radhwen Ben Amor CIN n°06248749 du 26/7/2007 Adresse Cité Ennour Gafsa a loué à Mdm Rachida Trabelsi CIN n°05261091 du 01/03/2010, adresse à Dwali Gafsa, la totalité du fonds de commerce spécialité toute sorte de commerce sis à la Rue Ibn Khouldoun Dwali Gafsa.

Toute opposition doit être déposée chez Mme Rachida Trabelsi adresse à rue Ibn Khouldoun Dwali Gafsa au plus tard 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

2024S01369FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Gremda le 21/10/2024 sous le numéro de quittance M100007 et numéro d'enregistrement 24304568, Mr Sedki Amouri (cin : 11042860, a loué à Mr Ahmed Chaaben (cin : 05365498), la totalité du fonds de commerce, sis à la route de Gremda km 6 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez le locataire au local sis à la route de Gremda km 6 Sfax.

Un extrait a été publié au Journal Echourouk du 25/10/2024.

2024X01386FCCC3

Gérance libre

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 16/9/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 02/10/2024 sous le numéro 24306534 quittance n°124222, la société Immobilière Oracle titulaire de l'identifiant unique 1353471X représentée par sa gérante Mme Ikram Chaabane Kaâniche, a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce sis au 26 bis route de Carthage, cité Wifek 2070 la Marsa exploité dans la commercialisation des produits et services de design et de décoration, à la société PASTEL CONSEIL SARL titulaire de l'identifiant unique n°18134518L représentée par son gérant Mr Said Mehdi Hantous, titulaire et ce pour une durée de 3 années à partir du 16/9/2024. Elle a été publiée dans le journal Chourouk le 25 octobre 2024.

2024402627FCCC3

Location gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 13/9/2024, enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 18/9/2024, quittance n°123703, enregistrement n°24307429, la société EL MAARIFAA, IA0601414N, a loué à la Société ALIRADA LEL MAARIFA en cours de constitution, son représentant légal Mme Wafa Hamdi, la totalité du fonds de commerce qu'elle a constitué sis au n°20 bis rue d'Albanie Ennasr 1 Ariana et consistant en un fonds «garderie d'enfant» pour une période de deux années à partir de 01/9/2024 à fin Août 2026. Les éventuelles oppositions se font entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 25/10/2024.

2024402628FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 16/10/2024, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis, le 23/10/2024, Quittance n°M096979 Enregistrement n°24306599, Mme Faiza Azaiz, CIN n°00784784, a loué à la société IO RESTAURATION / CITY CRUNCH - société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Aziz Kamarti, CIN n°05444201, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce situé à l'angle Avenue Mohamed V et rue Mohamed Badra nommée fast-food.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 25/10/2024.

2024402632FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé présenté pour légalisation des signatures au 18 septembre 2024 et au 19 septembre 2024 enregistré à la recette des finances Cité el Mahrajene 1082 Tunis le 8 octobre 2024 sous le n°24304932 quittance n°55276 madame Awatef Ben Sassi épouse Houssin Ben Lella a donné en location gérance à la société Restofrais, société en cours de constitution, société à responsabilité limitée, dont le gérant est monsieur Seif Allah Ben Lella, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'immeuble Saadi El Menzah au rez-de-chaussée Tunis pour une durée de trois (3) ans renouvelables et ce, du 01/10/2024 au 30/9/2027.

Les oppositions seront reçues entre les mains de monsieur Seif Allah Ben Lella dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Alchourouk» et «Le Quotidien» en date du 24 octobre 2024.

2024402641FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Nom de l'association : Association sportive Zaafrane

Siège social de l'association : Route principale Elfaouar - Douz (face au collège zaafrane)

Code postal : Zaafrane Douz 4261

Objectif : Former et encadrer les jeunes, les encourager à développer leurs capacités physiques et artistiques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives soumises à l'encadrement de l'université dans laquelle elle est impliquée.

Spécialité : Taekwondo

Président : Ismail Benmna

Vice-présidente : Massouda Souissi

Secrétaire général : Abdennacer Bouzid

Secrétaire général adjoint : Almabrouk Ben Ali

Trésorier : Nidhal Belguith

Trésorier adjoint : Hamza Grira

Membres : Ali Benmansour, Belgacem Mna, Abdallah Ben Mohamed, Ismail Dhaou, Jihed Grira et Hassen Al Sghaier.

N° Tél 98601135

2024R02659APSF1

Statut d'achèvement de la constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Victoire Sportive Labayedh

Siège social de l'association : Souk Lahad, Labayedh, Djelma, Sidi Bouzid

Président : Mahmoud Ayadi

Trésorier : Mehrez Ezzayer

Secrétaire général : Imed Barhoumi

Membres :

Abdel Kader Ayadi

Elmahdi Barhoumi

Tlili Slimi.

Objectifs : L'association a pour objectif de former et entraîner les jeunes, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Spécialités : Football.

2024R02679APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : SOUTENEZ ZAKARIA

Adresse de l'association : Route El Ain Kassas n°4 - Sfax.

Objectifs :

- Contribuer à aider les familles qui ont des personnes ayant des besoins particuliers.

- Contribuer à l'accompagnement et au suivi des personnes ayant des besoins particuliers sur le plan médical et social.

Numéro de dépôt et date : Dépôt n°20653 du 10/5/2024.

Le corps de l'association est composé de :

Présidente : Dorra Chehaider

Vice-président : Amjed Daoud

Trésorière : Maryam Chehaider.

2024X01369APSF1

Autorisation de constitution d'une Association Sportive dans le Journal Officiel de la République Tunisienne

- Nom de l'Association : Syphax Ranning Club

- Siège social : Route Sokra Km 4 Cité Raoudha Rue 824 Sfax - 3052.

- Objectifs : l'encadrement des jeunes et de développer ses compétences physiques, et techniques et la promotion de ses niveaux sportifs et éthiques.

Comme nous sommes soumis à la participation aux diverses compétitions sportives sous l'égide des fédérations sportives dont on y est adhéré.

Reçu d'approbation N°6270 du 11/10/2024

- Spécialités : Athlétisme

- Président : Khadimallah Naceur

- Membres :

Sonia Rekik : Vice Présidente

Dardouri Ahmed : Secrétaire général

Rami Turki : Trésorier.

2024X01389APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Houmetna pour le développement et la culture

Adresse : ARKOU - Djerba

Sujet : Développement, culture

Objectifs :

- La participation et la promotion de toute activité culturelle dans la région en collaboration avec tous les intervenants dans le domaine culturel

- Soutient et encouragement de toute activité créative dès jeunes dans le domaine culturel

- L'interaction aux expériences de développement local, régionales, nationales et internationales.

- Renforcement de la conscience du rôle du travail bénévolat

- Valorisation des ressources locales, humaines et matérielles pour la création d'activités et des projets utiles au profit de la région.

Reçu n°15804 du 18/10/2024

Comité :

Président : Yassine Lounissi

Secrétaire général : Jilani Jdidi Bousaffa

Trésorier : Sadok Bouchnak.

2024X01391APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la Résidence El Amal

Rue Sarajevo, Ennaser 1 Ariana

Suivant réunion du 29 Juin 2024, enregistrée à la recette des finances - El Menzah VI, le 9 Juillet 2024 sous le n°84705498, quittance n°M100145 :

Un quitus est donné au comité du syndicat sortant au 31 Mai 2024 et élection d'un nouveau comité composé des personnes suivantes :

Mr Mohamed Ali Achich : Président

Mr Imed Thabet : Trésorier

Mr Sami Aouedi : Vice-président

Mr Abdellatif Abbes : Secrétaire général.

2024R02666APSF2

Election des membres du bureau syndical de la résidence

ZAHAR EL BANAFSAJ CITY

Adresse : Lotissement les Palmerais Ain Zaghouan Nord 2045

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mai

2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette sous le n°24705001, quittance n°79415, ont été élus les membres du bureau syndical de la résidence ZAHAR EL BANAFSAJ CITY

Composé comme suit :

Monsieur Moncef Mokadem : Président

Monsieur Jélél Lamouchi : Membre

Monsieur Imed Jédidi : Membre

Monsieur Hatem Ismail : Membre.

2024402631APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n°B187881996 son domicile 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mohamed Walid Arfaoui CIN n°04799014 sis au 6 rue Maarouf Rassafi Ariana supérieur.

2- Amel Gharbi CIN n°05683861 sis à rue lieutenant Rouabi El Kornich Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet de TF n°76265 Ariana revenant à la partie saisie. Il s'agit d'un lot de terrain nu à usage d'habitation.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 605 497 d 577.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 25/11/2024 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2024T01018VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts d'un immeuble non immatriculé après déduction de 40 %

Les poursuivants :

Fatma Bent Elhaj Sghayer, cin n°02886518 demeurante à Msaken Sousse élue son domicile légal au bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253 V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken - Sousse / Téléphone : 73264360. Fax : 73260557.

La partie saisie :

Abdelazize El Sghayer, gérant d'une société, CIN n°02851208 du 20-6-2013, résident à la rue Slah eddine Ayoubi, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Hamed El Kamel, avocat à la cour de cassation, sis à la rue Taher Sfar, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit de part de la partie saisie qui comprend la moitié du terrain et c'est la totalité de sa part et aussi la moitié de l'immeuble qui couvre la moitié du terrain déjà décrite et sise à la rue Slah Eddine Ayoubi Msaken Sousse, dont l'entrée au fond maison Bouhlel à l'est Khelifa Bouhlel et à l'ouest le reste de l'immeuble de la partie saisie sans le terrain.

La saisie et la vente aux enchères se sont appliquées sur la moitié en indivise de la totalité du RDC et 1er étage de tout l'immeuble qui se compose du RDC réparti en deux cotés Est et Ouest, ainsi que le 1er étage est composé de deux appartements et 2ème étage partiel composé d'un appartement situé à coté de la partie Est à la rue Slah Eddine Ayoubi Msaken. La superficie du terrain est 280 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix après déduction de 40 % a été fixée à cent vingt trois mille neuf cents trente dinars (123.930,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 5 décembre 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S01359VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed

Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir

Tél : 56 736 060

Il sera procédé le mercredi 27/11/2024 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Krifa Tawfik demeurant à la Rue Mefteh Jgurim Sayada Monastir de son propre et suivant un acte de cession de droit sans contre partie.

Poursuivit : Hamza Jamel demeurant à la Rue Okba ben Nafee, Sayada Monastir.

Immeuble à vendre : villa sise à la rue Okba Ibn Nafaa ; Sayada; Monastir d'une superficie totale environ de trois cent cinq m² (305 m²) : le rez-de-chaussée a une superficie couverte de 214 m² ; contient balcon; couloir; salon; 03 chambres à coucher ; 2 salles de bain; salle à manger ; kitch ;

un espace non couvert avec une petite jardin et un puits et un escalier entraîner au premier et deuxième étage.

Le premier étage et le deuxième sont construits comme étant style américain; le premier étage a une superficie couverte de 152 m² contient des murs; colonnes; plafond et diviseurs interne et un escalier interne entraînant au deuxième étage de superficie couverte de 198 m² est construit par une structure des murs externe et colonnes; plafond et diviseurs interne et mortiers externe et interne; délimité au :

Sud Jamila hamza et Nord Naceur Hamza ; Est Abdelaziz Saafi et autres et Ouest par rue Okba ben Nafee dès l'ouverture.

Prix d'ouverture : quatre cent neuf mille deux cent cinquante dinars millimes (409250.000 d) sans les frais.

Observation : - pour la communication de cahier des charges sous le n°4633 ; contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat.

Après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'une chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2024S01365VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Maître Moez AYED ZAMBAA

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Abdelmajid Ben Abdelaziz ENNOURI, CIN n°01277277, gérant d'une société, demeurant à la route El-Ain km 3 Markez El-Alia Sfax et à la route de Gabès km 2 avenue de l'environnement immeuble «Peugeot» Sfax qui est décédé à la cours des procédures et l'ont hérités son épouse Emna bent Ahmed Ben Mohamed Ben Elhadj Said Kchaou et ses frères et sœurs Najet Ennouri, Amel Ennouri, Khaled Ennouri et Jalel Ennouri demeurant à la même adresse.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant : au débiteur saisi de l'immeuble dénommé «Villa Marie 63» objet du titre foncier n°45941 Sfax; s'élevant à quatorze (14) parts des trente cinq (35) parts formant le titre. Il s'agit d'un terrain situé sur la route de Gabès km 2 avenue de l'Environnement Sfax, d'une superficie de 651 m², délimitée du nord par l'avenue de l'environnement, suivie de la route de Gabès sur une largeur totale de 45 mètres, de l'est par une voie de 12 mètres de largeur, du sud par la société HALF, et de l'ouest par Hela Amara, et ce à l'intérieur du plan d'aménagement urbain dans une zone symbolisée par Ua2; dans laquelle la construction de bâtiments comportant un rez-de-chaussée et quatre étages supérieurs est autorisée. Il comprend un bâtiment composé de deux étages :

- Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 476 m² qui comprend un showroom automobile avec un sol en porcelaine renforcée, des fenêtres et des portes en aluminium, et protégé par des rideaux métalliques, et un atelier automobile avec un sol en carreaux de carrelage. Il y existe aussi un premier escalier menant à l'administration et un deuxième escalier menant à un magasin à l'étage supérieur, avec des marches en marbre.

- Etage supérieur : d'une superficie couverte de 509 m², y compris la saillie du plafond, menuiserie en bois, comprenant une d'administration ayant un hall dont le sol est en marbre, quatre bureaux au sol en carrelage, une salle d'eau avec un sol en porcelaine renforcée et équipée d'équipements modernes, un magasin et une salle d'archives.

A noter que les parts indivises objet de la saisie représentent une partie de la propriété dénommée «Villa Marie 63» objet du titre foncier n°45941 Sfax, d'une superficie totale de 4344 m², divisée en 35 parts, dont Hela Amara possède 7 parts, et elle est en possession, au prorata de ses parts d'un immeuble avec un rez-de-chaussée et trois étages, et Nabil Amara possède 14 parts et il est en possession au prorata de ses parts de la parcelle ouest du terrain, et dont le saisi Abdelmajid ENNOURI possède 14 parts, et il est en possession dans la proportion de ses parts de la parcelle décrite ci-dessus et du bâtiment qui y est bâti, le tout après avoir soustrait les zones allouées aux rues des cotés est et nord.

5- Mise à prix : Six cent quatre-vingt cinq mille cent quarante dinars (685.140,000), frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi vingt novembre deux mille vingt quatre (20/11/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01379VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N° B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : 1) Nader Zouari, titulaire de la CIN n°05248561, ancien directeur régional de l'équipement, anciennement domicilié à l'administration régionale de l'équipement rue 1 Cheikh Magdish, Sfax,et actuellement à la route de l'Aéroport km 2,5 km impasse Al-Arabi, Sfax.

2) Dalal ben Mohammad Abdelkefi, titulaire de la CIN n°08326256, employée dans une entreprise, son adresse déclarée sur sa carte nationale d'identité : 11, Avenue 6030, Al-Omran Al- Ala, Tunis, et qui réside à la Route de l'Aéroport, au 2,5 km , impasse Al-Arabi, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La propriété saisie est constituée d'un terrain situé sur la route de l'Aéroport, à 2 km, impasse Al-Arabie-Sfax, à droite en direction de Sfax vers Agareb, à environ 350 m de la route de l'Aéroport et à 70 m de la ceinture de l'Aéroport - Manzel Chaker.

Sa superficie totale est d'environ 387 m², clôturée de tous côtés, sur laquelle est construite une villa à deux étages, détaillés comme suit :

Le Rez-de-chaussée : Il contient :

- Une véranda d'où l'entrée à la propriété, et un Majel

- Une cuisine avec fenêtre en aluminium et michelaire nouvellement complétée, équipée d'armoires murales en bois brut. Son sol est en "parterre" et ses murs sont décorés de céramique ordinaire.

- Salle de douche non entretenue, son sol est en «parterre» et ses murs sont décorés de porcelaine ordinaire.

- Un séjour carrelé.

- Un salon carrelé menu d'un escalier menant à l'étage supérieur

L'étage supérieur comprend :

- 3 pièces munies chacune d'un balcon et dont le plafond de chacune est décoré de (staff) et son sol est carrelé.

- Une salle de douche entièrement rénovée. Son sol est en «parterre» et ses murs sont décorés de porcelaine

La superficie de chaque étage est d'environ 113 m²; comme l'a rapporté l'expert désigné, M. Sami Mzid.

Les portes et les fenêtres sont en bois brut. Les fenêtres ont des protections en fer à l'exception de la fenêtre de cuisine qui est en aluminium et michelaire, comme mentionné précédemment. La villa est équipée de lumières électriques et d'eau potable, son emplacement est bon; à proximité de la plupart des commodités et l'état du bâtiment est moyen.

Elle est limitée de l'Est par Saleh Ben Rhouma, de l'ouest par une rue d'où elle est accessible, du sud par une rue et du nord par une rue et Rekik.

La mise à prix : 223.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 27/11/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01380VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la demande de : Qatar National Bank - Tunisia en la personne de son représentant légal, S.A, ayant pour I.U : 014247W, son siège social est situé au 25 Cité de la Science 1080 Tunis, ayant élu son domicile pour cette poursuite et pour toute autre procédure y afférente au cabinet de son Avocat Me Iram Khemakhem, situé au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Golfiden Bent Abdelkarim Ellouze ép Abid, infirmière, Titulaire de la C.I.N n° 01262513, ayant pour domicile à l'Avenue des Martyrs, Rue Bayram Tounsi n°7 El Ain Sfax et son domicile élu au cabinet de son avocat Me Boulbaba Maamari, situé à l'Avenue de Carthage, Résidence Iheb Centre, 7ème étage B701 Carthage, suite au PV de désignation de domicile n°7160 daté du 3/10/2024 notifié par Me Saleh Gammoudi, huissier notaire.

La débitrice principale : Sté Open de Commerce et de Distribution en la personne de son représentant légal, SARL, ayant pour LU : 1068082V, dont le domicile est à la route de Tunis Km 3 Ceinture entre Route de Tunis et de Teniour Sfax

A la diligence de : Me Iram Khemakhem Avocate près la cour de cassation ayant son étude au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Le bien Immobilier objet de la saisie : la Totalité de l'immeuble nommé CITY CENTER 259 objet du T.F n°129260 Sfax sis à la Route de Gremda km 0.5 au Nord-Ouest Avenue Majida Boulila Sfax et qui consiste en un appartement à usage d'habitation situé au 6ème étage du complexe résidentiel City Center et qui coïncide avec la parcelle n°276 objet du T.F 129001 Sfax, d'une superficie de 62 m² en plus des parties communes et à l'indivision représentant 62/28228 part à l'indivision objet du T.F 129001 Sfax.

La mise à prix : est de cent quarante deux mille six cent dinars (142.600D.000) selon le rapport d'expertise de Mr Najib Mtibaa, autre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

L'adjudication : aura lieu à la chambre des criées près du tribunal de 1ère instance de Sfax le lundi 02/12/2024 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'Immeuble : tous les jours pendant les horaires administratifs sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix par chèque certifié et le prix d'achat comporte le prix adjugé après l'enchère plus les frais qui seront fixés le jour de l'audience, et l'enchère se fait obligatoirement par avocat.

2024X01384VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à un jugement de licitation

D'un immeuble immatriculé sis à El Menzah 5

Objet du titre foncier n°42164 Tunis

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le poursuivant :

Mr. Taoufik Ben Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00528695), élisant domicile

chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, Tunis.

2) Contre :

- Mme. Jamila Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°01386024), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mme. Rawhiya Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00557376), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mme. Hafidha Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00776750), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mme. Narjes Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00306409), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mme. Mounira Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00743763), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mr. Nacef Ben Youssef Ben Jomaa pour son propre compte (C.I.N n°00776478), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mr. Nacef Ben Youssef Ben Jomaa pour le compte de sa fille mineur : Eya (C.I.N n°00776478), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mr. Adel Ben Nacef Ben Jomaa, né le 19/10/1998 à Tunis, demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

- Mr. Youssef Ben Nacef Ben Jomaa, né le 31/8/1997 à Tunis, demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, Ariana.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble sis à la route de l'Ariana, km 04 en bordure d'une rue, d'une superficie totale de 05 a 79 ça (579 m²), fractionnée en 579 parts, dénommé "HAFIDHA 19", faisant l'objet du titre foncier n° 42164 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 19/01/2024 établi par Mr. Othmane Mehri l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 3/11/2023 sous le n°10887:

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°42164 Tunis, sis à l'angle de la rue Mohamed Salah Ben Mrad et un passage, n°09, El Menzah 5, Ariana, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un RDC, un étage indépendant, une cave et un bâtiment secondaire. Le RDC d'une superficie de 190 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 3 chambres, d'une cuisine. L'étage est indépendant. Il est accessible par un escalier se trouvant au jardin. Il est d'une superficie de 200 m² et il se compose d'un hall, un séjour, de 02 salles de bain, d'une salle d'eau, de 04 chambres et d'une cuisine. La cave d'une superficie de 27 m² est accessible à travers le jardin où on trouve aussi un parking d'une superficie couverte de 25 m² et un studio d'une superficie de 22 m² se compose d'une chambre, une kitchenette, une salle d'eau.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé.

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes et les fenêtres par le bois, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle.

L'état de l'immeuble est moyen.

Les matériaux utilisés sont de qualité économique.

L'immeuble mis en vente est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million quatre cent quarante mille cent dinars (1.440.100,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, Ariana le lundi, deux décembre deux mille vingt quatre (02/12/2024), à partir de 9 heures (affaire n°2844).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, - Ariana, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024402633VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De la totalité du titre foncier n°44324 Tunis

Dénommé «BRISSAN»

D'une contenance totale de 345 m²

Situé près l'Avenue de Paris Tunis Rue Cyrus le Grand Tunis

Etude Maître Mourad Machat

Avocat à la cour de cassation

7, Rue Hooker Doolittle - Le Belvédère 1002-Tunis

Tél : 71.841.017

Fax : 71.843.976

Matricule Fiscal : 424989/L/A/P/000

Email : mourad.machat@orange.tn

mourad.machat@yahoo.com

1- Partie poursuivante : Banque de Tunisie, société anonyme, inscrite au

R.N.E sous le n°0000120H, demeurant au 02 Rue de Turquie Tunis (créancier hypothécaire), élisant domicile au cabinet de Maître Mourad Machat, Avocat à la cour de cassation, sis au 7, Rue Hooker Doolittle 2ème étage Appt n°06 le Belvédère 1002 - Tunis.

2- Partie saisie :

- Société Jovani Distribution, SARL, inscrite au R.N.E sous le n°1353793N, ayant son siège social Résidence Fairouz Bloc SSC n°1 Ennasr II Ariana CP 2080 et à la boite postale 107 Zone Industrielle Mornag Code Postal 2090.

3- Avocat poursuivant :

Maître Mourad Machat, Avocat à la cour de cassation, 7 Rue Hooker Doolittle 2ème étage Appt n°6 Le Belvédère 1002 Tunis.

4- Immeuble objet de la saisie :

Il appert de l'expertise effectuée par Mr Abdeljalil Messaoudi (expert judiciaire) en exécution de l'ordonnance sur requête rendue le 6/11/2023 sous le n°33696 et signifiée par PV de l'Huissier notaire Aymen Mraihi en date du 8/11/2023 sous le n°2313 que : «...l'immeuble objet de l'expertise est le Titre Foncier n°44324 Tunis d'une contenance de 344 m² sis à la Rue Cyrus le Grand Tunis consistant en une bâtisse vétuste dont le toit est usé, non habitable, elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

- Le rez-de-chaussée est d'une contenance de 345 m², il existe des escaliers menant au premier étage et deux appartements : un à la droite des escaliers et un autre à gauche des escaliers. Chaque appartement se compose d'un séjour, quatre pièces, cuisine, salle de bain vétuste, couloir, WC et un grenier.

- Le premier étage est d'une contenance de 345 m²; où il existe des escaliers menant à une buanderie, il se compose de deux appartements : un à la droite des escaliers et un autre à gauche des escaliers. Chaque appartement se compose d'un séjour, quatre pièces, cuisine, salle de bain vétuste, un couloir, un WC, un grenier et une véranda.

- A la terrasse, il y a une buanderie en mauvais état.

Le toit est en ferraté usé, la bâtisse est non habitable, le parterre est de carreaux anciens, les portes et les fenêtres sont en bois de qualité ordinaire. Elles sont usées.

5- Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble mis en vente aux enchères publiques a été fixée par l'expert judiciaire Mr Abdeljalil Messaoudi commandité par l'ordonnance sur requête n°33696 rendue par le TPI Tunis en date du 6/11/2023 à la somme de six cent dix huit mille quatre cent dix sept dinars 340 Millimes (618.417dt,340), outre les frais de procédures et honoraires qui seront fixés par le Tribunal compétent le jour de l'audience à savoir : le 26-11-2024.

6- Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu le Mardi Vingt Six du mois de Novembre de l'année deux mille vingt quatre (26-11-2024) à partir de 9h du matin à la chambre des criées immobilières du Tribunal de Première instance de Tunis (palais de justice) sis à l'avenue Beb Bnet Tunis.

7- Visite de l'immeuble : La visite peut se faire tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la chambre des criées immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis 1 où a été déposé le cahier des charges, ou s'adresser au cabinet de l'avocat de la partie poursuivante à l'adresse prévue ci-haut.

8- Remarques : La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix à la trésorerie générale de la République Tunisienne ou de la présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire du même montant.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur compétent et toute autre autorisation requise par la loi s'il y a lieu.

2024402639VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres n°09

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes

Appartenant à la Société Tunisienne des Peintures PUREX

Et la vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli de ladite société sis à Sahline Monastir - SARL

Capital : 60.000,000 DT

ID : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°141 en date du 14/10/2024, il a été décidé la prolongation des procédures de vente du terrain consistant au lot n°14 bis extrait du titre foncier n°17000 avec toutes ses composantes à son état appartenant à ladite société sis à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse avec une mise à prix fixée à 1.032.624.000 ainsi que la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 72.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges Gorse 4000 Sousse (73217330- 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'acquisition de deux terrains dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 22 novembre 2024.

2024S01366VEPA2

Appel d'offres n°12

Cession sans détermination de la mise à prix de la société

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FAÇON GLOBALE A AUTRUI - SA

Capital : 32 885 960,000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

S S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 14/10/2024

dans le cadre de l'affaire n°232/32, le contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled Immeuble El Ahmadia 04 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) informe les intéressés de la prolongation des délais de réception des offres d'achat de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscrite au RNE sous N°M0004507 R au 08 Novembre 2024 sans détermination de la mise à prix.

La visite de l'établissement n'est possible qu'après avoir fixé un rendez-vous avec le contrôleur d'exécution et le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200.000.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled à l'adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 8 novembre 2024.

2024S01367VEPA2

Cession des matériels

Société TERMOFROID

Capital social 60.000.000 dt

Adresse : N°4 rue Jbal Fatah - Tunis

MF : 434051 X

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 juin 2023 qui a décidé la cession des matériels de la société en faillite thermo-froid.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 12 novembre 2024.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali Balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 31 529 072.

2024402635VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de jugement civil daté du 5/7/2019 émis sous le numéro 85010 par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la liquidation de l'association «de la caisse de l'aumône légale (zaket) à Tabarka» à ces fins la nomination de Mr Aifa Badreddine en qualité de liquidateur judiciaire.

Ceci dit les éventuels les créanciers, sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à rue Aboubaker al Bekri - l'immeuble Luxor 2 troisième étage Montplaisir - Tunis.

2024402636VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de jugement civil daté du 18/3/2021 émis sous le numéro 92290 par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la liquidation de l'association "ESSALOUM DE DEVELOPPEMENT" à ces fins la nomination de Mr Aifa Badreddine en qualité de liquidateur judiciaire.

Ceci dit les éventuels les créanciers, sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à rue Aboubaker al Bekri - l'immeuble Luxor 2 troisième étage Montplaisir - Tunis.

2024402637VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K)

SA, capital : 34000000 Dinars

Siège social : Cité des Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

MF : 014606Z

Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 22 novembre 2024 à 10h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 de la CI.O.K et du groupe CIOK.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022.

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Cooptation de la nomination de nouveaux administrateurs.

10- Délégation des pouvoirs.

Aussi, Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu la même journée à 11h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La poursuite de l'activité de l'entreprise en vertu de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation des pouvoirs.

2024R02669SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Clinique Les Jasmins SA

Capital social : 7 002 000 DT

Siège social : Lot E 18, Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0001743P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «Clinique Les Jasmins» vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le mardi 19 novembre 2024 à 16:00, à la salle des conférences de la «Clinique Les Jasmins» sise au Lot E18 centre urbain nord, 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour et du projet des résolutions suivantes :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

4. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du Code des sociétés commerciales,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023,

7. Déclaration de fonctions des dirigeants en application des Articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales,

8. Jetons de présence,

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents suivants seront à votre disposition au siège de la société à partir du 02 Novembre 2024 :

- Le rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

- Le projet des résolutions;

- La convocation publiée au BORNE et au JORT;

- Les statuts de la société.

2024R02685SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2023

Société At-Tounessya Internet

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

13, Avenue Jugurtha Mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis

IU : 0539698L/A/M/000

Le conseil d'administration de la Société At-Tounessya Internet invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2023 qui se tiendra le 27 novembre 2024 à 10:00 heures du matin au siège social de la société sise au 13, avenue de Jugurtha mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'année 2023 et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Entérinement des états financiers consolidés des années 2022 et 2023 de l'ATI et la société Level4.

- Approbation des conventions telles que citées au rapport spécial du commissaire aux comptes au titre l'exercice 2023.

- Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

- Fixation de l'indemnité à attribuer aux comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

- Quitus entier, définitif et sans réserve de la gestion des membres du Conseil d'Administration.

- Pouvoirs pour formalités légales.

2024402625SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE Club Invest Méditerranée - SICAF

Société anonyme

Au capital de 7 000 000D

Siège social sis au n°130, Avenue Louis Braille, Cité El Khadhra, 1003 Tunis

IU : 1153831N

Les actionnaires de la société sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société, le 19 novembre 2024 à 10 heures pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil sur la convention réglementée

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

3. Approbation de la convention réglementée et pouvoirs

4. Pouvoirs pour formalités.

2024402638SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLE EL JAWHARA

Capital : 27 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba El Alia - Bizerte

Matricule fiscal : 1545472PNM000

Les adhérents de la SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLE ELJAWHARA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 15 novembre 2024 à 11H du matin au siège de la société sise à l'avenue Habib Bourguiba El Alia - Bizerte pour délibération sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et authentification des rapports de l'année 2023.

2- Lecture et authentification des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2023

3- Décharge des membres du conseil d'administration.

4- Personnaliser les résultats comptables

5- Autres sujets.

2024R02677SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Lotfi Abbes CIN 05264914 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété de terrain situé à rue el Akarit Jebeniana Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim 27 mars 2013 enregistré à Jebeniana quit. n°7085 qu'il désire avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui a un droit à la dite propriété doit l'inscrire au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 Mars Jbeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X01385DIVD2

Avis

Monsieur Habib Ben Taher Ben Ali Belghith avise être propriétaire d'une parcelle de terre plantée de 16 pieds d'oliviers qui sera extraite de la propriété dénommée «Abdsalem IV» objet du titre foncier n°55727 Sfax situé à une distance de 5 km au Nord-Est de Mahres sur la route de Gabès et que son titre de propriété étant perdu et il veut extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01387DIVD2

Clôture des Travaux Mandations Judiciaire

L'héritage du feu Mohamed Arbi Ben Nssir

Le mandataire de justice Monsieur Mokhless ben Youssef annonce la clôture de la mission de mandataire de justice sur l'héritage du feu Mohamed Arbi ben Nssir dossier numéro 104, sous l'autorité de Monsieur le juge commissaire auprès du Tribunal de première instance de Ben Arous en date de 21/10/2024.

2024402626DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Out 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit le déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Village Sahraoui 1 Imadet Afran	Foussana	2500	**Nord :** Piste **Sud :** Centre de Santé Sahraoui **Est :** Route Pavée **Ouest :** Tijani Mhamdi - Bureau de Poste Sahraoui	D.P.E 607
Village Sahraoui 2 Imadet Afran	Foussana	5000	**Nord :** Logement Village Sahraoui **Sud :** Mbarek Rawafi **Est :** Kmais Ben Sibti Rawafi **Ouest :** Piste Agricole – Lot 607 – Centre de Santé	D.P.E 608
Village Sahraoui 3 Imadet Afran	Foussana	2500	**Nord :** Piste Agricole **Sud :** Piste Agricole **Est :** Piste Agricole et Logements **Ouest :** Route vers Village Sahraoui	D.P.E 609
Village Sahraoui 4 Imadet Afran	Foussana	2000	**Nord :** T.F N ° 13043 Kasserine – Terre Nue **Sud :** Route vers Village Sahraoui **Est :** Route vers Village Sahraoui **Ouest :** Youssef Mhamdi – Héritiers Arbi Mhamdi	D.P.E 610

2024R02670MINA4